

DÉBUTANT



INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Durée** : 7h
- **Ref** : FDG3
- **Cible** : Tout public
- **Pré-requis** : aucun
- **Action de formation**
- **Type de formation** : en présentiel ou à distance



OBJECTIFS

- Appréhender les notions principales liées à la protection des données
- Comprendre les enjeux liés à l'application du RGPD
- Appréhender et mieux comprendre le rôle du DPO
- Connaître les missions du DPO, sa fonction et comprendre l'importance de son intégration dans la structure.



MODALITÉS

Modalités et moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- Alternance théorie et exercices pratiques, animée par notre formateur spécialiste du domaine
- Un ordinateur, 1 support de cours version numérique/papier
- Grand écran & paperboard.

Suivi et appréciation des résultats

- Feuille d'émargement signée par ½ journée
- Evaluation de la satisfaction du stagiaire
- Evaluation des acquis à travers des exercices et un QCM en début et fin de formation
- attestation de suivi de formation.

Modalités d'organisation

- Dans les locaux de l'organisme de formation
- Dans les locaux du client
- En visio-formation

Adoption du RGPD

- Présentation du RGPD
- Raisons d'adoption
- Définitions
- Objectifs et apports

Contenu du RGPD

- Grands principes
- Acteurs et responsabilités

La fonction et les missions du DPO

- Fonction
 - Associée aux questions relatives à la protection des DCP
 - Ressources nécessaires, accès aux DCP et traitements
 - Aucune instruction concernant l'exercice de ses missions, neutralité
 - Point de contact des personnes concernées pour l'exercice de leurs droits
 - Secret pro et obligation de confidentialité
 - Absence de conflit(s) d'intérêt
- Mission
 - Informer et conseiller sur les obligations
 - Contrôler
 - Conseiller sur la nécessité de réaliser des analyses d'impact
 - Coopérer avec l'autorité de contrôle
 - Être le point de contact de la CNIL et mener des consultations
 - Tenir compte des risques associés aux opérations de traitement (nature, portée, contexte, finalité)

La responsabilité du DPO

- Lien avec le Responsable de traitement
- Cas de responsabilité